

Sylvia Pinel vient de signer coup sur coup deux contrats de destination, portant ainsi leur nombre actuel à huit. La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme avait annoncé la généralisation progressive de ces contrats en juillet 2012, dans le cadre du "plan stratégique pour l'industrie touristique" (voir notre article ci-contre du 12 juillet 2012). Ceux-ci ont en effet été lancés par le précédent gouvernement (voir par exemple notre article ci-contre du 5 mars 2012), avec le soutien méthodologique d'Atout France.

Huit contrats signés, deux autres en préparation

Les contrats de destination visent à mettre en valeur une filière touristique à l'échelle d'un territoire - qui peut être très localisé ou regrouper au contraire plusieurs régions - en associant dans une même démarche l'Etat, Atout France - qui assure le pilotage -, les collectivités ou leurs satellites et les acteurs privés. Ces contrats doivent "permettre l'indispensable structuration de cette politique [touristique, ndlr] et une contribution à un meilleur équilibre territorial entre les destinations françaises".

Plusieurs contrats ont déjà été signés, avant ou après mai 2012, avec la Caraïbe française, la Bourgogne, les trois régions du Grand Ouest (voir notre article ci-contre du 5 mars 2012), le Tarn-et-Garonne et l'Alsace (voir notre article ci-contre du 23 juillet 2013), ainsi que l'arc nord-est de la France sur le thème de la mémoire de la Grande Guerre : régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais et départements de l'Aisne, de la Meuse, de la Somme et des Vosges (voir notre article ci-contre du 15 novembre 2013). Deux autres contrats sont par ailleurs en cours d'élaboration : l'un dans le Perche sur le séjour à la campagne et l'autre sur la ligne Grand Ouest pour viser notamment les clientèles britanniques.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Les contrats de destination commencent à décoller](#)